

1.4 Le développement de l'éducation artistique et culturelle

L'ESSENTIEL

Au lycée, la place de l'art et de la culture est réaffirmée :

- Histoire des arts, création et activités artistiques : les enseignements artistiques sont renforcés
- De nouveaux dispositifs replacent la culture au cœur du lycée



Des enseignements artistiques renforcés

Un enseignement généralisé d'histoire des arts

Dès la rentrée, dans la continuité de l'école primaire et du collège, les lycéens reçoivent un enseignement en **histoire des arts** selon un projet conduit par l'équipe enseignante. En effet, les nouveaux programmes des enseignements communs intègrent tous un volet « histoire des arts ».

Des enseignements d'exploration ou facultatifs dans le domaine artistique

De nouveaux enseignements d'exploration dans le domaine « **Création et activités artistiques** » sont à choisir parmi les quatre suivants :

- arts du son ;
- arts du spectacle ;
- arts visuels ;
- patrimoines.

D'une durée de 1 h30 hebdomadaire, ils permettent aux élèves de se confronter à diverses formes artistiques, d'appréhender leur environnement culturel, d'identifier les études supérieures, les activités et les métiers propres au domaine concerné.

Deux autres enseignements d'exploration en arts, « Création et culture design » et « Arts du cirque », peuvent mener vers des formations spécifiques : la série technologique « Sciences et technologies du design et des arts appliqués » pour la première, l'enseignement de spécialité « Arts du cirque » en série L pour la seconde.

Les enseignements facultatifs en arts (3h par semaine) sont maintenus et s'adressent à des élèves motivés, qui ont généralement une pratique artistique déjà importante. La pratique y est centrale, souvent en partenariat avec des artistes professionnels, complétée par l'enrichissement de la culture artistique des élèves.



De nouveaux dispositifs de découverte de la culture

Ciné-lycée

Ce dispositif permet aux élèves **d'accéder gratuitement à 200 films du patrimoine mondial**, en version originale. Il s'appuie sur une plateforme internet créée en partenariat avec France Télévisions, qui propose les films à la demande. Des séances de cinéma, organisées régulièrement à compter de la rentrée 2010-2011, contribuent à la généralisation de l'éducation à l'image, au cinéma et à l'audiovisuel.

Le référent culture

Dès la rentrée, un enseignant « référent culture » anime la vie culturelle du lycée, contribue au développement de partenariats culturels et assure une information des élèves sur l'actualité culturelle.

La généralisation de partenariats

Le développement de l'éducation artistique et culturelle à l'école repose sur un partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication. À partir de la rentrée, chaque lycée :

— **noie un partenariat durable avec une structure culturelle** pour généraliser les liens entre les établissements scolaires et le monde artistique et culturel en favorisant les rencontres entre élèves et artistes. Les résidences d'artistes permettent plus particulièrement un contact direct avec un artiste et son œuvre et la découverte d'un processus de création.

Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les collectivités territoriales participent activement avec les rectorats et les inspections académiques à la mise en place de ces partenariats ;

— **intègre un volet culturel à son projet d'établissement**, qui met en valeur les dispositifs partenariaux développés en lien avec des structures situées dans l'environnement de l'établissement (classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques, etc.).